



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 21 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 28 MARS 2023
2023 / 14**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution subventions communales 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
-DECIDE d'attribuer les subventions communales suivantes :

OGEC	15 000
Fleurissement Grièges	3 000
Maison Familiale Rurale Bâgé-le-Châtel	50
Maison Familiale Rurale Pont de Veyle	250
Maison Familiale Rurale la Vernée de Péronnas	50
Maison Familiale Rurale Villié-Morgon	100
CECOF CFA Ambérieu en Bugey	100
BTP CFA Ain	50
Alerte Replonges	180
Académie de la Dombes	50
Restaurant scolaire de Grièges	60

-AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions pour un montant total de 18 890.00 €.

-DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY